

5 MILLIONS D'ARBRES ET LE FONDS RESPIR

EN RÉGION SUD PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

RESPIR
FONDS RÉGION SUD
POUR L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE

RÉGION
SUD
PROVENCE
ALPES
CÔTE D'AZUR



FIBOIS SUD
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Co-animateurs du fonds RESPIR

Une opportunité pour la plantation et le renouvellement des forêts



Le renouvellement des forêts est un enjeu majeur pour les communes face au changement climatique :

- Régénération et plantation sur les peuplements dépérissants
- Amélioration des peuplements pour accroître la fonction de puits de carbone et fournir à terme des produits de qualité
- Adaptation aux défis des prochaines décennies (sécheresses, maladies, etc.)
- Réponse aux besoins de la société : produire de la bioressource bois, capter du carbone et favoriser la biodiversité
- Restauration des terrains incendiés

La Région Sud s'engage pour les forêts aux côtés des collectivités avec le programme de financement « 5 millions d'arbres » d'ici 2028.

« 5 MILLIONS D'ARBRES » FINANCE LA PLANTATION ET LES TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DES PEUPEMENTS FORESTIERS

ACTIONS ÉLIGIBLES

- Etude préalable de faisabilité
- Travaux : préparation du sol, mise en place des plants, protections et frais de maîtrise d'œuvre

BON À SAVOIR

Aide publique régionale de 40% susceptible d'être complétée de financements privés grâce au fond RESPIR (mécénat, label bas carbone...)

Dispositif ouvert
réalisation possible sur 5 ans

L'ÉQUATION GAGNANTE
5 millions
d'arbres +
RESPIR =
80 à 90% de votre
projet
financé



LE FONDS RESPIR réunit les soutiens financiers privés permettant :

- d'augmenter les taux de participation financière aux projets ;
- de répondre à la volonté de plus en plus affirmée des acteurs économiques de s'impliquer en faveur de l'environnement et/ou contribuer à leur bilan carbone

Le fonds RESPIR apporte 40 à 50 % de financement privé à votre projet forestier et vient notamment compléter le programme 5 millions d'arbres mis en place par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.



**UN FINANCEMENT PUBLIC COMPLÉTÉ PAR DES FONDS PRIVÉS
POUR L'AMÉLIORATION DES PEUPELEMENTS ET LE RENOUVELLE-
MENT DES FORÊTS DE PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR**

PROJETS CIBLÉS

- Projets de développement sylvicole (plantation, amélioration des peuplements, diversification des essences) en lien avec la multifonctionnalité de la forêt ;
- Projets de prévention des risques naturels ou de restauration des terrains incendiés, accueil du public...)

EXEMPLE DE PROJET (Ordres de grandeur et montants indicatifs)

Reboisement de 2 ha en cèdre de l'Atlas et sapin de Céphalonie (1100 plants de chaque essence)

BUDGET	€
Achat des plants	4 000
Travaux de préparation du sol	7 000
Mise en place des plants	4 000
Protection gibier	5 000
Frais d'expertise	3 000
TOTAL	23 000

PLAN DE FINANCEMENT	€
Subvention Région SUD (40 %)	9 200
Compléments éventuels financements privés (40 à 50 %)	Entre 9 200 et 11 500
Reste à charge pour la collectivité propriétaire	
(60 %) si subvention Région seule	13 800
(10 à 20 %) si subvention Région + financement privé	Entre 2 300 et 4 600

QUI PEUT M'AIDER À CONSTRUIRE UN PROJET ?

▪ Le technicien forestier de l'ONF

gestionnaire aux côtés de la collectivité propriétaire : il vous proposera une simulation, avec l'autofinancement restant à mobiliser



Contact ONF :
votre technicien forestier territorial

▪ L'association des Communes forestières

vous accompagne dans vos démarches de demande de financements



Contact Communes forestières :
07 48 10 37 92
alice.mongin@communesforestieres.org
www.communesforestieres-paca.org/

Dépôt de la demande 5 millions d'arbres : <https://subventionsenligne.mareregionsud.fr/>

Téléchargez la fiche à compléter pour le projet RESPIR :

www.mareregionsud.fr/vos-aides/detail/fonds-respir et la renvoyer à animation.respir@mareregionsud.fr